

y étant considéré comme infesté de maladies contagieuses.

Il faut donc chercher ailleurs. N'y aurait-il rien dans la loi Wallace sur les *combines* qui pût s'appliquer à ce cas ?

Nos confrères de Québec vont proposer, sans doute, comme remède, que les bestiaux soient chargés à bord dans leur port. Mais les compagnies qui s'arrêtent à Québec sont les mêmes qui viennent jusqu'à Montréal ; elles pourront se combiner là bas aussi bien qu'ici.

Une loi autorisant le gouvernement à intervenir dans la fixation des taux de fret, serait contre l'esprit de toute la législation moderne.

Nous ne voyons guère que deux moyens et encore sont-ils empiriques : la grève ou la coopération. Que les exportateurs se mettent en grève pour une saison et ils verront probablement les compagnies revenir à de meilleurs sentiments ; mais pendant ce temps-là nos cultivateurs ne pourront pas vendre leurs bestiaux.

Où bien qu'ils organisent eux-mêmes la concurrence : la plupart d'entre eux sont riches, qu'ils organisent une flotte de steamers loués pour le transport de leurs bestiaux. Cette flotte serait sans aucun doute populaire parmi les affrèteurs et enlèverait aux compagnies actuelles une source très importante de revenus. Mais, il faudrait compléter les chargements avec du grain, etc.

Enfin que l'on s'y prenne d'une manière ou d'une autre pour venir en aide aux exportateurs, nous sympathisons beaucoup à leur situation et nous serions heureux de les voir sortir de cette impasse, pourvu que ce soit par un moyen acceptable.

LE TABAC

(Suite)

MANILLE

Le Manille est un des plus célèbres parmi les tabacs cultivés en Orient. Il est employé uniquement à la fabrication des cigares et fournit aux Indes et à l'Espagne une grande quantité de cigares manufacturés. La plante a une croissance robuste et vigoureuse, portant des feuilles d'un vert foncé arrivant rapidement à maturité sous les soins intelligents dont on l'entoure. Une fois séchée, la feuille a une apparence singulière, différente de celle d'aucun autre tabac. Elle a du corps, elle est bien lisse, mais on dirait qu'elle a été "mordue par la

gelée." Elle n'est pas aussi poreuse que la plupart des autres variétés et par conséquent ne brûle pas aussi bien ; elle "charbonne" souvent et a la réputation de mal brûler.

On plante en rangs, laissant une grande distance entre chaque pied ; on cultive le sol avec soin pendant les deux premiers mois, puis on coupe la tête et on laisse mûrir les feuilles.

A certains points de vue, le tabac de Manille est une des meilleurs qualités cultivées et, si ce n'était qu'il ne brûle pas facilement, il n'aurait guère de rivaux comme tabac pour les cigares.

TABAC CANADIEN

La culture du tabac dans la confédération canadienne en est encore à ses débuts ; ce retard est dû à deux causes ; le manque de confiance des hommes d'état canadiens dans la possibilité de cultiver le tabac avec succès sous leur climat, et le fait que le gouvernement canadien laisse entrer en franchise dans le pays tout le tabac étranger en feuille. Cette étrange anomalie dans un pays protectionniste ne peut faire autrement que de nuire à tout mouvement de propagation de la culture en grand du tabac, culture cependant qui donne d'excellents revenus aux États-Unis, où, d'ailleurs, le tabac indigène est protégé par des droits très élevés.

Dans le Bas Canada, pourtant, il n'y a guère de jardin de cultivateur où l'on ne rencontre quelques pieds de tabac—ce qu'il faut pour la consommation de la maison. Mais comme la plupart du temps, faute d'instruction pratique, les plants ne reçoivent pas les soins nécessaires, et les feuilles ensuite ne sont pas séchées convenablement, le tabac produit est de qualité inférieure très parfumé, mais acre au goût, et n'a pas sur le marché la vente qu'aurait un tabac bien cultivé.

Depuis une quinzaine d'années, cependant, dans les comtés de Montcalm et de Joliette, on a pratiqué la plantation du tabac sur une échelle considérable et, en apportant à la culture et à la préparation de la feuille des soins intelligents, on est parvenu à produire un tabac de bonne qualité, susceptible d'être employé et pour la pipe et pour le cigare.

Les variétés cultivées sont le petit Havane, le Connecticut et le Burleigh ; ce dernier importé de l'Illinois, paraît des mieux adapté à notre climat.

On cultive aussi une variété appelée tabac "Quesnel" ou "Cannel-

le", dont la plante est de petite taille, la feuille d'un jaune clair, une fois séchée et qui est préférée dans le pays à la plupart des tabacs importés comme tabac pour la pipe.

Mais, comme on l'a dit plus haut, le gouvernement laissant entrer en franchise le tabac étranger en feuille, le tabac canadien a une très rude concurrence à supporter et les succès remportés par les planteurs de Joliette et de Montcalm n'ont pu encore populariser la culture en grand en dehors de ces comtés. Si, au lieu des droits d'accise qu'il fait payer aux manufacturiers de cigares et de tabacs à fumer, le gouvernement prélevait des droits équivalents, par ses officiers de douane, à l'entrée au Canada ; les manufacturiers seraient intéressés à employer le tabac canadien là où ils pourraient se le procurer de la qualité voulue ; il y aurait un débouché assuré pour le tabac de bonne qualité à des prix rémunérateurs et les planteurs seraient encouragés à produire un tabac qui puisse remplacer le tabac importé. Sans compter que la perception des droits de douane coûterait beaucoup moins cher à l'Etat que son système actuel de timbres, d'entreposage et de surveillance.

LE CORSET DANS L'ANTIQUITÉ

(Suite)

APODESME, STÉTHODESME

L'*apodesme* (lien du sein) était, du temps d'Aristote, une bandelette destinée à recevoir la poitrine ; appelé plus tard *stéthodesme*, il paraît être l'expression grecque correspondante à la *fascia* et au *mamil-lare* des Latins. Il avait le même emploi que ces deux appareils.

Antiphane, dans ses *Thoriciennes*, nous raconte qu'après la toilette du corps et l'édification de la chevelure, la première pièce du vêtement que mettait une dame grecque, soucieuse de sa beauté, était une ceinture (*apodesme*) placée sous la poitrine ; selon Nomachius, outre le blanc et le rouge pour le visage, le noir pour les yeux, la poudre pour les cheveux, on se servait du pinceau pour donner du lustre au sein, en nuancant la blancheur avec le pourpre de l'hyacinthe, avec le beau vert ou jaspé de l'Inde (RACINET).

MAMILLARE

Le *Mamillare*, mentionné par Martial dans ses épigrammes (Epig. LXVI liv. XIV), était une ceinture en cuir mou, servant à entourer la